

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT

En un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires,
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Ambroise-Richel., 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 50 c.
Réclames... 30 c.
Faits divers... 75
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne!

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

16 Avril 1881.

Nos ateliers étant fermés le lundi de Pâques, 18 avril, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

ÉVÉNEMENTS DE TUNISIE.

Bône, 14 avril.

La frégate la *Surveillante* croise entre La Calle et Tabarca pour empêcher le débarquement d'armes et de munitions chez les Kroumirs.

De la frontière il n'y a que peu de nouvelles. Trois camps, chacun de 3,000 hommes environ, sont à Roum el Souk, à El Aïoum et au Tarf.

Il y a trois jours, le général Ritter, voyant les Kroumirs prêts à attaquer, est allé de Roum el Souk à El Aïoum, et par d'excellentes dispositions a prévenu toute agression.

Les réquisitions d'hommes et d'animaux n'offrent aucune difficulté. Dans la province de Constantine, 5,000 convoyeurs indigènes et 1,200 cavaliers des Goums ont été réquisitionnés. Sur ce chiffre, huit indigènes seulement ont refusé de marcher après le premier jour de réquisition; ils ont été amenés hier soir ici par les gendarmes.

Le *Figaro* a reçu, par dépêche, les renseignements que voici sur un incident qui a mis face à face nos soldats et ceux du Bey :

Bône, 14 avril.

Hier, le général Ritter, ayant levé le camp d'El Aïoum, suivait avec ses troupes la frontière tunisienne et se rendait à Roum el Souk, lorsque l'avant-garde française rencontra un colonel tunisien à la tête de cinq cents hommes de troupes régulières, qui voulut empêcher notre colonne de passer, prétendant que les troupes françaises étaient sur le territoire tunisien.

Le général Ritter fit avancer au pas deux bataillons de zouaves sur les Tunisiens qui se retirèrent sans qu'aucun coup de fusil fût tiré.

Les zouaves restèrent campés à cinq cents mètres en face du bataillon tunisien.

Les transports continuent à débarquer des troupes, des munitions et du matériel à La Calle et à Bône.

Le capitaine Osmont, fils du général commandant le 19^e corps d'armée, s'est cassé le bras en faisant une chute de cheval.

Tunis, 15 avril.

Dans la conférence des consuls, tenue hier chez M. Roustan, consul de France, celui-ci a fait observer que le gouvernement du Bey est responsable de ce qui peut advenir relativement à la sécurité des Européens à Tunis.

Une tentative d'assassinat a été commise par un Arabe sur un gardien de la ligne Bône-Guelma.

Un espion kroumir, qui s'appelle Roumuisouk, a été surpris par l'armée et amené prisonnier au camp, où pieds et poings liés à un piquet, il attend qu'il soit statué sur son sort, après délibération présidée par le général Vincendon.

Les Kroumirs ayant attaqué un convoi de vivres ont été repoussés; ils se sont enfuis en laissant un prisonnier.

Mardi soir, à neuf heures, la station de Oued-Meliz a été attaquée par des Arabes. Un gardien arabe a été tué. Le personnel s'est replié sur Souk-El-Arba. Un détachement de troupes a été envoyé sur les lieux.

Le *Télégraphe* donne ces informations sur l'armement des Kroumirs :

Il résulte des évaluations de l'état-major du corps expéditionnaire de Tunisie, que les combattants Kroumirs sont au nombre de 15 ou 18,000 hommes.

L'armement de ces forces est très-divers et assez défectueux; il se compose en majeure partie d'anciens fusils à piston de tous modèles et d'un certain nombre de fusils à tabatière.

Quelques partis levés par des chefs plus riches sont armés de carabines Remington, mais ces dernières armes sont en petit nombre.

D'après d'autres renseignements, les Kroumirs seraient, au contraire, munis d'armes perfectionnées, venues d'Europe.

Le *Standard* publie une dépêche de Rome annonçant que, d'après un avis de M. Maccio, les troupes françaises sont en marche sur Radsha, Tabarsuk et Kef. Ces troupes auraient l'intention d'occuper la vallée de la Mederdja.

Le général Osmont a télégraphié que le service d'approvisionnement est assuré. Les troupes reçoivent régulièrement leurs rations.

Le général Delebecque est envoyé en Algérie, où il prendra un commandement important.

L'EXPÉDITION DE TUNISIE.

Voici quelle est la composition des troupes expédiées en Algérie :

Infanterie. — 2 bataillons du 40^e, environ 800 hommes; 2 bataillons du 44^e, idem; 2 bataillons du 96^e, idem; 7^e bataillon de chasseurs, 535 hommes; 2 bataillons du 83^e, environ 800 hommes; 2 bataillons du 57^e, id.; 2 bataillons du 48^e, id.; 2 bataillons du 142^e, id.; 2 bataillons du 422^e, id.; 4 bataillon du 143^e, environ 400 hommes; 2 bataillons du 22^e, environ 800 hommes; 27^e bataillon de chasseurs, 600 hommes; 29^e bataillon de chasseurs, 500 hommes; 4 bataillon du 3^e, du 15^e, du 47^e et du 86^e, soit 4 bataillons.

Cavalerie. — 9 escadrons des 7^e et 15^e chasseurs et 14^e hussards, soit environ 4,350 hommes et 4,300 chevaux.

Artillerie. — 6 batteries, environ 800 hommes.

Génie. — 3 compagnies du 2^e régiment, environ 400 hommes.

Train des équipages. — Détachements des

3^e, 5^e, 8^e, 9^e, 12^e, 14^e, 15^e et 18^e escadrons, environ 500 hommes.

Troupes d'administration. — Environ 200 hommes.

Tel est la composition du corps expéditionnaire. Nous aurons à compléter ce tableau en donnant, sur le théâtre des opérations et sur les tribus qui l'occupent, des détails aussi complets que possible.

Le *Temps* nous donne l'exposé des forces qui composent le corps expéditionnaire; la note adressée au *Temps* ne fait point mention des troupes résidant en Algérie; or, il suffit de consulter le budget pour voir que l'effectif du 19^e corps d'armée atteint des chiffres déjà fort respectables :

Officiers généraux et supérieurs	280
Officiers des autres grades	2,219
Sous-officiers et hommes des cadres	40,446
Soldats	39,665
Total	52,340

Ce corps d'armée possède 15,761 chevaux. La gendarmerie d'Afrique est forte de 900 hommes et de 646 chevaux.

En déduisant les malades et les indisponibles, il reste environ 50,000 hommes. Pour la renforcer, on expédie une seconde armée; il ne s'agit que de combattre les Kroumirs, qui sont au plus à 42 à 45 mille, il faut avouer que c'est beaucoup.

Le Bey a recruté à grande peine quelques milliers d'hommes; il jure par Mahomet qu'il n'a nullement intention de s'unir aux Kroumirs, mais il refuse énergiquement de s'unir à nous. Les généraux français, dit-il, devraient soumettre leurs plaintes aux chefs de l'armée tunisienne qui y feraient droit.

A l'heure où vont commencer les opérations en Tunisie, il nous semble bon de publier les renseignements suivants :

D'Alger à Constantine, il y a 455 kilomètres; de Constantine à Duvivier, 453 k.; de Duvivier à Soukharras, 50 k.; de Soukhar-

plus tard encore, je te verrai toujours après-demain dès la première heure. L'ordre est donné à mes domestiques de t'apporter ici tout ce que tu demanderas.

— Ici ?

— Sans doute, puisque te voilà forcé pour un jour ou deux de garder la chambre.

— Mais je n'ai nulle envie de rester dans cette prison.

— Repose-toi, ne te presse pas, tu as tout le temps nécessaire pour te remettre entièrement de ton émotion de ce soir.

— Je n'ai jamais été plus dispos, je t'assure.

— Veux-tu voir mon médecin ?

— A quoi bon, puisque, je le répète, je ne suis pas malade ?

— Cependant, ton langage... tout à l'heure...

— Eh bien ?

— Ce spectre, ce revenant ?

— C'est la morte, te dis-je, c'est celle que je pleure.

— Une morte bien vivante, en tous cas, je t'en réponds.

— Insensé, qui doute de la puissance divine ! s'écria Michel.

— Pauvre fou, qui croit aux apparitions d'outre-tombe !

— François sortit sur ces derniers mots.

— Oh ! ma Georgine, tu m'aimais donc bien,

je ne suis pour toi qu'un « Monsieur », et rien de plus.

— Il a tout à fait son bon sens, se dit intérieurement le père de Fernande. — Comment ! reprit François avec reproches, c'est parce que je t'ai appelé « Monsieur » que tu as trouvé bon de tomber en syncope et d'effrayer tout le monde ?

— Mon frère, répondit Michel en soupirant, si l'émotion m'a renversé comme un arbre que l'ouragan déracine, c'est que j'ai aperçu chez toi un spectre, un revenant...

— Un spectre ?... —

— Oui, et sa vue m'a anéanti !

— Voilà sa folie qui le reprend, murmura François à voix basse, ayons la patience de l'écouter jusqu'au bout. — Mais, mon pauvre Michel, tu déraisonnes, fit-il à voix haute.

— Tu crois, François ?

— J'en suis sûr. Ce revenant, ce spectre, quel est-il ?

— Ma belle et douce fiancée, ensevelie dans nos neiges du Calvados, la morte du Mont-Pinçon, que j'ai revue ce soir dans ton salon.

François se leva d'un air qui semblait dire : Il est perdu; la tête n'y est plus !

— Dans mon salon ? répliqua-t-il.

— Assise dans le fauteuil de velours bleu, à deux pas de la cheminée.

— François leva les bras vers le ciel; il sentait

l'ahurissement le gagner malgré lui.

— Oh ! pour le coup, s'écria-t-il, c'est à tomber fou soi-même. Où diable vas-tu chercher de semblables idées ? Ce spectre, sais-tu qui il est, connais-tu son nom ?

— Hélas !

— Cette dame, assise dans le fauteuil dont tu parles, c'est la belle-mère de Fernande, M^{me} la comtesse de la Charnie.

— C'est la femme que j'ai aimée, te dis-je ! s'écria Michel avec force, c'est la belle et pure jeune fille que l'avalanche a surprise un soir dans nos montagnes, comme je te l'ai raconté aux Coudriers.

— En vérité, je défie tout homme d'être plus insensé ! — Que M^{me} de la Charnie ait quelque point de ressemblance avec celle que tu pleures depuis un quart de siècle, je l'admets; que sa vue ait produit sur ton organisme l'effet que nous savons, rien de plus naturel encore; mais soutenir que la mère d'Alfred fut ta fiancée, c'est le comble de l'aberration. Maintenant, où souffres-tu ?

— Je ne souffre point.

— Tu ne ressens pas de malaise ?

— Aucun.

— Eh bien ! repose-toi, dors tranquille; les nuits sont très-longues à Paris, dans cette saison; demain, devant m'absenter une partie de la journée, je ne sais si je pourrai te voir vers la fin de la soirée. Si une circonstance m'obligeait à rentrer

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'OUBLIEUSE

(Suite.)

— Voyons, Michel, qu'as-tu donc ? lui dit-il lorsqu'ils furent seuls, pourquoi tout ce tapage ? As-tu éprouvé quelque contrariété en te promenant dans Paris ? Germain t'a-t-il causé quelque ennui ?

— Non, répliqua brièvement le malade; ton employé n'a cessé d'être bienveillant pour moi.

— La raison commence à revenir, pensa le négociant. — Alors, reprit-il, pourquoi ces cris, ces insanités qui t'ont échappé, il y a une heure, en présence des amis qui nous tenaient compagnie au salon ?

— D'abord, François, parce que tu m'as montré un mauvais frère et un ingrat.

— Comment !

— Un ingrat, car depuis mon arrivée j'ai remarqué que ma présence te gênait; je ne t'ai pourtant fait aucun mal, que je sache; un mauvais frère, car tu as rougi de moi devant tes invités.

— Quoi ! tu es en colère ?

— Oui, et je suis encore que mes vêtements de

peu à peu sont une des causes de mon malade,

ras à Ghardimaou, 60 k. (Ghardimaou en Tunisie est à 5 k. de la frontière); de Ghardimaou à Tunis, 195 k.

De Bône à Guelma, il y a 88 k.

De Bône à la Calle, la distance est de 90 k.; de la Calle à la frontière tunisienne, 30 k.

De la frontière tunisienne à Tunis, une route, pour les chevaux, passant au milieu du pays des Kroumirs, a une étendue de 155 k.

LA DÉSORGANISATION.

Les procédés de mobilisation employés par l'incapable ministre de la guerre, dont M. Gambetta nous a dotés, ont révélé une situation déplorable au point de vue de l'organisation générale; et comme, de quelque côté que l'on regarde, qu'il s'agisse d'administration, de finances, d'instruction publique, de justice, on voit partout la désorganisation en quelque sorte érigée en principe, on se demande avec effroi dans quel gâchis l'on a précipité la France.

Pour en revenir à la mobilisation ordonnée par le général Farre, son procédé, qui consistait à prendre à l'ouest, au nord et au centre, de petits contingents pour les réunir à grands frais au port d'embarquement, provoque chez les populations des campagnes une vive appréhension.

Comme la majorité du pays ne comprend pas à quelles nécessités stratégiques M. le ministre de la guerre obéit, les habitants des campagnes se demandent ce que signifient ces déplacements, ces effectifs partiels pris sur différents corps d'armée; ils voient déjà la mobilisation générale, et comme les militaires ne se gênent pas pour critiquer sérieusement ces agissements, qu'ils considèrent comme incompréhensibles, comme désastreux, il s'ensuit que nos paysans commencent à prendre peur d'assister au commencement d'une véritable et longue guerre.

Tels sont les résultats obtenus par M. le général Farre, que toute l'éloquence de la République française ne saurait blanchir aux yeux du pays.

Les révélations du *National* sur l'incapacité du général Farre ont ému le gouvernement.

Le Président de la République, à qui l'article a été signalé, s'est montré visiblement inquiet de cette publication. Un instant il a été question de faire suspendre l'envoi du journal en province; mais, sur l'avis d'un membre du cabinet, mandé à la présidence, il n'a pas été donné suite à ce projet.

La *Défense* publie une dépêche de la plus haute importance et que nous reproduisons sous les plus expresses réserves :

« Vienne.... »

On est informé ici de tentatives que le gouvernement italien aurait faites ces jours-ci à Berlin, en vue d'une alliance qui aurait pour résultat la guerre immédiate avec la France.

Le gouvernement italien, pendant que

la France est engagée à Tunis, voudrait profiter de l'occasion pour s'emparer, avec l'appui de l'Allemagne, de Nice et de la Savoie.

À Berlin, dans les sphères gouvernementales, on se dit très-impressionné de ce qu'on appelle, pour les besoins de la cause, le réveil de l'esprit militaire en France, à l'occasion de cette expédition de Tunis.

L'Autriche, pressentie sur cette alliance italo-allemande, voudrait, comme prix de sa neutralité à Berlin et à Rome, la liberté d'action absolue vis-à-vis de Salonique.

On se demande ici, dans les cercles diplomatiques, quelle attitude prendrait dans cette terrible éventualité la Russie, avec le nouveau Czar, si toutes les négociations activement engagées depuis peu de jours entre Rome, Berlin et Vienne, aboutissaient.

Nous savons bien que la France républicaine est tenue en singulière suspicion à l'étranger. Toutefois, ces informations ont une telle gravité que nous devons en attendre la confirmation avant d'y ajouter quelque crédit, d'autant plus que le jour même où la *Défense* nous fait part de cette effrayante dépêche de Vienne, elle publie une lettre de Rome, où nous lisons ces lignes :

« A vrai dire, tout le monde est d'accord pour trouver : 1° qu'il ne faut à aucun prix faire la guerre à la France pour cette question; 2° qu'il ne faut même pas compromettre, par une attitude diplomatique hostile, le succès de l'emprunt destiné à l'abolition du cours forcé. »

LA SOLUTION GRECO-TURQUE.

La Grèce a-t-elle fait la paix bien sincèrement? L'Union en doute fort par les considérations suivantes :

Cette feuille trouve singulières les conditions mises par le cabinet d'Athènes à la délimitation de frontières proposée par les puissances. Le gouvernement hellène, dit-elle, veut que les puissances lui garantissent la prise de possession « sans effusion de sang et à bref délai ». C'est là une demande qui annule presque l'acceptation, et qui fait revivre toutes les réserves du *Memorandum*.

Qui peut assurer la Grèce que toutes ces populations d'Albanie, d'Épire, de Thessalie, se soumettront paisiblement à leur nouveau sort et ne prendront pas les armes? Elles ont été de tout temps belliqueuses et insubordonnées. Elles sont restées ce qu'elles étaient il y a soixante ans bientôt, sous Ali-Pacha, aussi rebelles à la Porte qu'à toute autre domination. Qui donc osera se porter garant de leurs bonnes dispositions?

N'est-ce pas encore une moquerie de M. Coumoundouros de parler de cette garantie, au moment même où l'Albanie s'insurge? Ce qui se passe dans cette province est assez mystérieux. Le *Soir* a démenti la nouvelle de cette insurrection, qu'avait publiée le *Journal des Débats*. Mais nous remarquons

que le *Temps* la confirme, en donnant même quelques détails sur les opérations.

D'après ce journal, le mouvement insurrectionnel s'étend dans tout le nord de l'Albanie. Dervich-Pacha, qui commande en chef, et Ali-Bey, marchent sur Uskub, et 15,000 Albanais s'avancent de leur côté pour défendre la ville.

Nous connaissons depuis trop longtemps la Ligue Albanaise pour ne pas redouter cette conflagration. Il peut se faire que la nouvelle soit prématurée, quoiqu'elle paraisse déjà réelle: en tout cas, elle sera vraie un jour ou l'autre. Les meneurs de la Ligue Albanaise n'ont pas organisé depuis deux ans ces forces imposantes pour rester l'arme au bras en face des événements.

Nous soupçonnons que M. Coumoundouros, après avoir écrit son *Memorandum*, qui était un refus du programme des puissances, a eu tout à coup connaissance de cette insurrection, qui éclatait fort à point, et qu'alors il a rédigé sa nouvelle circulaire en y insérant une condition qu'il savait, à cette heure-là, impossible à remplir. Cette fourberie est assez dans les vieilles habitudes des Grecs.

Le cabinet d'Athènes demande donc une garantie de prise de possession sans effusion de sang, au moment même où il entend les coups de fusil et où la lutte est engagée. Comme la condition est devenue impossible à satisfaire, il ne risque plus rien de la présenter avec son acceptation; et il croit ainsi tromper l'Europe par une apparence de bon vouloir.

Cette comédie est grossière. Nul gouvernement ne se laissera prendre à ce jeu de maîtres fourbes. Aussi croyons-nous moins que jamais à une solution pacifique du différend turco-grec.

Aux raisons que nous venons d'indiquer, nous devons en ajouter une autre.

Si la Grèce avait voulu sincèrement le maintien de la paix, si elle avait voulu accepter loyalement le tracé de frontières qui après tout est raisonnable et lui fait une assez belle part, elle n'aurait point, au moment même où les ambassadeurs le signaient à Constantinople, envoyé ses troupes aux frontières. Quand on lui a remis la note des puissances, avant même de répondre, le gouvernement d'Athènes a fait partir pour le Nord un nouveau contingent de forces militaires.

N'y a-t-il pas là une preuve évidente qu'il ne veut rien entendre, et qu'il est plus résolu que jamais à faire la guerre?

Nous voyons parfaitement aujourd'hui quelles sont ses espérances. Seul, il ne pourrait pas affronter l'armée turque; mais il compte précisément sur les événements qui commencent à se dessiner, sur un vaste mouvement qui se produirait non-seulement dans les provinces en litige, mais encore en Roumélie et peut-être en Bulgarie.

Ce serait un assaut général donné à l'empire ottoman, dans lequel tous les intérêts seraient en jeu et qui nécessiterait un jour ou l'autre l'intervention des puissances, c'est-à-dire une conflagration européenne.

Voilà ce qu'espère le gouvernement d'Athènes que les cabinets européens n'ont pas pu, ou plutôt pas voulu arrêter, au moment même où se posait cette fatale question.

LA VÉRITÉ

SUR LA CRISE MINISTÉRIELLE À ROME.

Voici plus de huit jours que dure la crise ministérielle à Rome.

Les optimistes en tirent cette conclusion que la chute du cabinet Cairoli est le résultat d'un simple accident parlementaire, et que la majorité de rencontre qui a provoqué cette chute est incapable de remplacer les ministres qu'elle a mis à la porte.

Nous ne demanderions pas mieux que d'entrer dans cette manière de voir.

Malheureusement, d'après les renseignements qui nous viennent du Quirinal, il ne nous est pas permis de nous abuser sur la gravité de la crise italienne.

À Rome, il y a, d'un côté, le parlement, et de l'autre côté, la cour du roi Humbert.

Si le roi Humbert comprend qu'il est de son intérêt de ménager la France et de ne pas contrarier sa légitime politique sur la côte africaine, il n'est pas de même de la plupart des députés italiens. C'est la minorité intelligente qui nous est sympathique; la masse nous jalouse et nous hait.

Pourquoi la crise ministérielle se prolonge-t-elle?

Parce que, à la vérité, la constitution d'un cabinet anti-français serait facile; et d'un cabinet dans ces conditions.

On voit, d'après cela, combien la situation est tendue, et combien elle peut devenir dangereuse si notre expédition tunisienne traîne en longueur.

Le cabinet qui va succéder au cabinet Cairoli ne se tiendra pas debout s'il a la prétention de combattre la majorité anti-française.

Et il est à craindre que l'Italie ne contraigne son gouvernement à des imprudences qui mettront le feu aux quatre coins de l'Europe.

Etranger.

ITALIE. — Les difficultés relatives à la constitution du ministère italien s'aggravent. La combinaison des chefs de la gauche a échoué. M. Sella, de son côté, a suivi l'exemple de M. Zanardelli et est parti pour la campagne.

On parle d'un ministère d'affaires et, dans ce cas, on dissoudrait la Chambre et on procéderait à bref délai aux élections générales, qui auraient lieu sous l'empire de l'ancienne loi.

Par suite de ces incidents, le gouvernement italien se propose de demander l'ajournement de la conférence monétaire de Paris.

L'Agence continentale communique la dépêche suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Palerme, 15 avril, soir. »

La frégate italienne *Carraro* est partie ce matin à destination inconnue, par ordre du ministère.

Le commandant décachètera en haute mer le pli contenant les instructions. »

RUSSIE. — On lit dans la *Gazette de France* :

« Les révélations d'un des nihilistes impliqués dans le dernier attentat ont amené la découverte d'une mine partant du Palais de marbre (demeure du grand-duc Constantin) et se dirigeant vers le Palais d'Hiver. D'après les experts, on avait dû y travailler pendant plus de deux ans. »

Saint-Petersbourg, 15 avril, matin.

Le *Messenger du gouvernement* dit que les individus condamnés à mort pour avoir assassiné l'empereur Alexandre II n'en ont pas appelé du jugement prononcé contre eux; Ryssakoff et Mikhaïloff ont toutefois présenté une demande en grâce.

La cour a déclaré que, vu le caractère abominable du crime, il n'y avait pas lieu de tenir compte de cette requête. La demande des condamnés a cependant été soumise à l'Empereur qui a répondu que l'on devait agir conformément à la décision du tribunal du Sénat.

Les condamnés seront donc tous exécutés suivant la sentence qui a été prononcée contre eux; mais l'exécution de Jessa Helfmand, qui est enceinte, n'aura lieu qu'après sa délivrance. Une affiche annonce que l'exécution des autres condamnés aura lieu ce matin à neuf heures.

Saint-Petersbourg, 15 avril, midi.

L'exécution des nihilistes a eu lieu ce matin à 10 heures sur la place de Semenov.

Lorsqu'on a pendu Mikhaïloff, la corde s'est rompue deux fois avant qu'on pût achever l'exécution. Une foule compacte remplissait la place et les rues avoisinantes. L'ordre n'a pas été troublé.

SUISSE. — A Lugano, cent kilogrammes de nitroglycérine destinée aux travaux du Gothard ont été nuitamment dérobés dans les magasins de Rodolphe Facino. On craint que ce produit ne soit destiné par les voleurs à un usage criminel.

ANGLETERRE. — L'Angleterre, qui a donné asile à Hartmann et à tant de communaux, a demandé au gouvernement français l' extradition des trois auteurs de la tentative de Mansion-House, qu'elle prétend réfugiés en France.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 avril. Le marché est beaucoup plus ferme. Notre 5 1/2

murmura Michel, puisqu'après un si long temps, tu viens me reprocher jusqu'à Paris de l'avoir laissée là-bas, un instant isolée, dans ton sépulcre glacé!

Michel, épuisé par la fatigue du voyage et les émotions de la soirée, s'endormit. Il était minuit.

En s'éveillant, le fermier des Coudriers parut sortir d'une profonde léthargie. — Quelle heure était-il? — Le soleil si pâle de l'automne éclairait-il les rues bruyantes de la populeuse cité? — La nuit si longue, qui venait de s'écouler, n'avait-elle pas encore pris fin? — Michel n'en savait rien; comme lorsqu'il s'était endormi, la veilleuse brûlait sur sa table de nuit; sa montre d'argent s'était arrêtée à trois heures cinq minutes; mais qui eût pu dire depuis combien de temps l'aiguille s'était fixée sur ce chiffre?

Michel remarqua non sans étonnement que, pendant son sommeil, une main discrète avait déposé sur la table une bouteille de vin, un pain frais et les reliefs fort respectables encore d'un excellent pâté.

— Ah ça, suis-je réellement en prison? se demanda Desvignes.

Les événements de la veille se présentèrent en foule à son esprit; la scène du salon, où Georgine lui était apparue, Georgine, sa fiancée bien-aimée, qu'il avait, depuis de longues années, ensevelie dans quelque abîme ignoré de la montagne normande, Georgine, dont le fin tragique avait jadis

obscurci sa raison; la scène du salon, dis-je, lui revint la première dans la mémoire; puis l'accueil glacial de son frère et surtout de ce mot de « monsieur » dont il l'avait gratifié devant des étrangers. Michel n'en pouvait plus douter, son voyage à Paris était mal vu de ceux qui l'avaient provoqué.

— Je n'ai plus de famille, pensa le fermier, mon frère m'a renié.

En prononçant intérieurement ces mots, Michel sentit couler une larme sur sa joue, une larme bien amère.

— Je n'ai plus au monde que Renée, ajouta-t-il.

Ramené dans ce monde si vaste des souvenirs, Michel laissa son imagination en explorer toutes les latitudes. Combien de temps resta-t-il plongé dans cette méditation rétrospective? Lui-même eût été fort embarrassé pour le dire; ses yeux se refermèrent bientôt; de nouveau Michel dormait.

... ..

— Où suis-je donc? s'écria-t-il en ouvrant les yeux longtemps après. — Ah! c'est vrai, j'oubliais ma captivité momentanée.

(A suivre.) SOPHRONIME LOUDIER.

oscille de 120.15 à 120.32 1/2. L'amortissable est à 84.70 après 84.80. L'italien fait 89.90. L'action de la Banque de Paris est à 1,235. Le Crédit foncier continue à progresser largement. De 1,645 on s'élève à 1,660. Ce mouvement s'appuie sur les achats du comptant.

L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est également en avance à 735.

Le Crédit mobilier a regagné une grande partie de l'avance que la faiblesse générale de toutes les valeurs lui avait fait perdre. En achetant au cours actuel, on s'assure des bénéfices très-importants. La Banque nationale est vivement demandée aux environs de ses meilleurs cours. Les résultats provisoires du dernier exercice ont été des plus brillants. Ils attirent justement l'attention du public sur cette valeur. Le Crédit foncier marillime a déjà une certaine valeur. Les actions sont recherchées à 620. Les Bons de l'Assurance financière sont à 290. L'obligation de la Rente Mutuelle continue à être l'objet d'achats très-suivis de la part des capitaux de placement. L'épargne trouve un double attrait dans l'élévation du revenu que donne ce titre et dans l'importance de la prime de remboursement qui y est attachée.

Le Crédit foncier luxembourgeois a fait hier son apparition sur le marché libre; on l'a coté 635. Nul doute que ce cours ne soit bientôt dépassé.

Le Crédit parisien est en voie de reprise. Les achats ont une importance sérieuse.

L'action entièrement libérée de la Banque Européenne est fort bien tenue à 312. La hausse sur ce titre ne tardera pas à se développer.

L'action du Suez est à 1,810.
Nord, 1,770; Orléans, 1,340.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici l'arrêt rendu le 14 avril 1884 par la chambre correctionnelle de la Cour d'appel d'Angers dans l'affaire de l'École libre de Distré :

« Attendu qu'aux termes de la citation donnée par le procureur de la République près le tribunal de Saumur, Joséphine-Marie-Louise Bécot était prévenue d'avoir, à Distré, dans le cours des années 1880 et 1881, notamment les 4, 14 et 18 février 1881, ouvert ou dirigé une école libre, contrairement à l'opposition validée en premier ressort par le Conseil départemental de l'instruction publique, et en dernier ressort par le Conseil supérieur de l'instruction publique, délit prévu et réprimé par les articles 28 et 29 de la loi du 15 mars 1850 et 49 de la loi du 10 avril 1867.

« Mais attendu que ladite Joséphine Bécot avait rempli, à la date du 2 septembre 1880, toutes les formalités prescrites par la loi pour l'ouverture d'une école primaire libre;

« Attendu que le maire de Distré a refusé d'approuver le local désigné par l'institutrice sans d'ailleurs faire connaître son refus dans la forme indiquée par l'art. 2 du décret du 7 octobre 1850;

« Que le Conseil départemental de Maine-et-Loire, statuant sur le rapport du maire, a déclaré le local inacceptable; mais que la décision est postérieure à l'expiration du délai d'un mois prévu par le dernier paragraphe de l'art. 29 de la loi du 15 mars 1850.

« Que, dans le même délai, M. le préfet du département, à qui seul appartient le droit de s'opposer à l'ouverture de l'école, n'a point signifié d'opposition;

« Attendu, en conséquence, que Joséphine Bécot a pu, sans enfreindre aucune loi, ouvrir son école le 2 octobre 1880;

« Qu'ainsi d'ailleurs l'avait déjà jugé le juge d'instruction près le tribunal de Saumur, saisi par un réquisitoire du ministère public du 3 novembre 1880; que son ordonnance de non lieu en date du 6 décembre suivant a sur ce point l'autorité de la chose jugée;

« Qu'il importe peu, dès lors, qu'à la date du 20 novembre, le Conseil départemental ait déclaré inacceptable le local désigné; que cette décision ne pouvait imprimer au fait antérieur d'ouverture d'école un caractère délictueux qu'il n'avait pas le 2 octobre précédent.

« Qu'à la vérité, Joséphine Bécot était également prévenue d'avoir dirigé une école contrairement au refus du maire approuvé comme il a été dit ci-dessus;

« Mais attendu que le fait ainsi spécifié ne tombe point sous l'application des dispositions répressives de la loi du 15 mars 1850;

« Qu'en effet, les termes « ou dirigé une école » se trouvent bien dans le premier paragraphe de l'art. 29 de ladite loi qui prévoit diverses infractions non relevées contre la prévenue; mais que les mêmes expressions ne se rencontrent plus dans le quatrième paragraphe, le seul dont l'application puisse être requise dans l'espèce;

« Attendu que la décision du Conseil supérieur de l'instruction publique, qui s'est borné à déclarer non recevable le recours de Joséphine Bécot, est sans intérêt au procès; que l'art. 19 de la loi du 10 avril 1867 a été abrogé par l'art. 7 de la loi du 27 février 1880;

« Attendu, en tout cas, que la décision du Conseil départemental du 20 novembre n'a pas été rendue contradictoirement; que Joséphine Bécot n'en a connu le texte que dans le courant du mois de décembre; qu'elle soutient qu'à dater de cette dernière époque, elle a cessé de tenir école ouverte pour donner gratuitement à diverses jeunes filles, aux unes après les autres, des leçons particulières;

« Attendu que cette allégation est confirmée par les déclarations des jeunes filles qui ont reçu des leçons de la prévenue depuis le mois de décembre 1880, ainsi que par celles de plusieurs personnes que fréquentait la maison de la sus-nommée;

« Que les constatations des procès-verbaux et les témoignages invoqués par le ministère public n'offrent pas assez de précision pour infirmer les autres déclarations;

« Qu'il n'est donc pas suffisamment établi que Joséphine Bécot ait, depuis la notification à elle faite de la décision du 20 novembre, donné l'enseignement en commun à des enfants réunis habituellement par elle à cet effet; qu'il apparaît au contraire, comme l'ont apprécié les premiers juges, que son enseignement a conservé les caractères d'un enseignement purement privé;

« Par ces motifs,
« Confirme le jugement du tribunal de police correctionnelle de Saumur. »

ÉGLISE SAINT-PIERRE.

Le jour de Pâques, à la grand-messe, M. Halbert fera exécuter les morceaux suivants :

Kyrie et Gloria, de Palestrina;
Sanctus et Agnus Dei, de Mozart.

A l'issue des vêpres, sermon de clôture de la station quadragésimale par le R. P. Marie-Bernard.

L'ordre vient d'être transmis aux officiers de gendarmerie d'informer tous les militaires, officiers et autres, faisant partie des corps d'Afrique ou des corps ci-après : 7^e bataillon de chasseurs 40^e, 80^e, 146^e, 100^e, 41^e de ligne, 7^e régiment de chasseurs à cheval, 2^e et 8^e batteries du 38^e d'artillerie, qu'ils doivent rejoindre leurs corps dans le plus bref délai.

Les officiers élèves de l'École supérieure de guerre, seuls, ne rejoindront pas leurs corps.

Se rappelle-t-on le bruit fait, il n'y a guère plus d'un an, au sujet de la démonétisation et du retrait des pièces divisionnaires d'argent à l'effigie du Pape et de Victor-Emmanuel, ainsi que des pièces françaises d'un millésime antérieur à 1864?

Disparues depuis quelques mois, les pièces démonétisées sont rentrées maintenant dans la circulation en aussi grande abondance qu'auparavant.

Sauf aux guichets des caisses publiques qui continuent, comme elles le doivent, à proscrire cette monnaie, les pièces démonétisées passent de nouveau dans toutes les mains, et les commerçants mal avisés qui tenteraient de résister à l'avalanche se créeraient gratuitement bien des ennuis. Nous ne croyons pas que le mal soit bien grand; mais, dans tous les cas, il nous a paru curieux de constater le fait.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Farcy aux conclusions du rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur les actes de M. le général de Cissey, pendant son ministère (demande de renvoi au ministère de la guerre).

Nombre des votants, 424; majorité absolue, 213; pour l'adoption, 83; contre, 341.

Ont voté contre : MM. Benoit, Berger, de Maille, de Soland, Durfort de Civrac.

N'ont pas pris part au vote : MM. Maillé, Louis Janvier de la Motte.

TOURS.

Les bruits qui ont couru sur le départ du 32^e dit l'Indépendant, sont, pour le moment, dénués de fondement. Jusqu'à présent, il n'a pas encore été question de mo-

biliser au cune des troupes en garnison dans nos contrées.

La semaine dernière, un incendie, dont la cause est inconnue, s'est déclaré dans des bois de sapins appartenant à MM. Bailou, propriétaire à Saumur, Gillière, propriétaire à Langeais, et M^{me} veuve Archambault, habitant le même lieu.

Environ 35 hectares de sapin et bois ont été la proie des flammes.

On dit que, mercredi dernier, le grêle est tombé sur le territoire de la commune de Bréhémont, arrondissement de Chinon.

Les grêlons, qui étaient de la grosseur de bonnes noisettes, ont fait d'affreux ravages dans cette contrée.

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste à Paris, rue de Provence, 65, sera à Saumur les mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 avril courant. Il recevra de midi à six heures, rue Saint-Jean, 34.

Faits divers.

La Cour de cassation a rejeté les pourvois de Henriquez, d'Apté, d'Henri, de la femme Rodriguez et de la fille Laborde.

L'Union de Vaucluse, du 13 avril, nous révèle ce nouveau et très-horrible sacrilège commis dans un établissement universitaire par un élève de l'enseignement officiel :

« Jusqu'à présent, c'était aux prêtres et aux crucifix, c'est-à-dire aux ministres et aux images de Dieu, que les nourrissons de l'Université s'en prenaient. Voici maintenant qu'ils s'attaquent à ce que la religion catholique a de plus grand, de plus auguste et de plus sacré, à la personne de Dieu lui-même, à l'adorable Eucharistie.

« Le dimanche de la Passion, 3 avril dernier, la communion pascale s'est faite dans un établissement universitaire que nous connaissons et que nous pourrions nommer au besoin.

« Parmi les communicants se trouvait le fils d'un militaire. Cet enfant, âgé de 14 ans à peine, au lieu de consommer la sainte hostie déposée sur ses lèvres, l'a crachée dans son mouchoir et l'a mise ensuite dans sa poche. A la récréation qui a suivi la messe et le déjeuner, il l'a montrée à ses camarades, il s'en est amusé, et il l'a enfin mangée!

« Ce sacrilège affreux a été immédiatement connu de toute la maison, et, disons-le à la décharge de son chef, n'a pas tardé à recevoir une punition exemplaire.

« Mais le sacrilège n'en a pas moins été commis. Si nous vivions en des temps meilleurs, une amende honorable aurait été faite publiquement déjà pour fléchir la justice de Dieu dont la majesté a été si indignement outragée. Loin de là maintenant : on cherche, au contraire, à étouffer la chose, à l'atténuer même; on va jusqu'à s'étonner que l'on ait, au dehors, pénétré le mystère dont on voulait l'entourer.

« Raison de plus pour nous d'élever la voix, afin de signaler à l'indignation publique un acte bien fait pour justifier l'antipathie et l'aversion des parents catholiques à l'égard de l'enseignement donné, au nom de l'État sans Dieu, par des libre-penseurs et des hérétiques, à la jeunesse de la France chrétienne. »

Nouvelles à la main.

Le préfet de la Creuse est en tournée de révision. Il arrive dans la commune de Colombannes. Il demande au maire le tableau des conscrits. On le lui présente. Néant!

— Comment, monsieur le maire, il n'y a pas de conscrits?

— Pardon, monsieur le préfet; mais, cette année-là, je n'ai eu que vingt-deux filles!

Authentique!

Boulevard de la Chopinelle.

— Un tel... Il est doux comme un mouton. Il ne ferait pas de mal... à un évêque!

Une charmante annonce dans un journal de New-York :

« Ma femme Maria-Anna s'est égarée ou a été volée. Je promets de casser la tête à celui qui me la ramènera.

« Quant à lui faire crédit, chaque marchand en a le droit; mais, comme je n'ai jamais payé mes propres dettes, il n'est pas probable que je sois les siennes. »

A la campagne, Galino a fait installer à la tête de son lit deux sonnettes électriques.

— Bon, dit l'un de ses amis, l'une est pour prévenir ton domestique, mais l'autre?

— Elle communique à la niche du chien.

— Pourquoi?

— Pour le prévenir d'aboyer si j'entends des voleurs.

Le jeune Henri commence à apprendre la géographie et se vante de ses nouvelles connaissances.

— Je sais le nom des montagnes, dit-il à son oncle.

— Bien, fait celui-ci : nomme-moi les plus hautes?

Henri est un peu embarrassé et réfléchit un instant, puis vivement :

— Je n'ai encore appris que les basses, répond-il.

BOURSE DE PARIS

DU 15 AVRIL 1884.

Rente 3 0/0	83 50
Rente 3 0/0 amortissable	85 25
3 0/0 amortissable (nouveau)	84 25
Rente 4 1/2	113 »
Rente 5 0/0	120 »

M^{me} BERGAULT, 4, rue du Temple, à Saumur, prévient les parents qu'elle aura un cours de dessin le jeudi, et que les autres jours, comme par le passé, elle donnera des leçons de français, ainsi que de musique vocale.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acides, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYELET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 14 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Rosson, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

D'un acte sous signature privée, en date du 12 avril 1881, enregistré à Saumur, le même jour, fait entre MM. Jules et Eugène Meaux, il résulte qu'une société en nom collectif est formée entre les sus-nommés, sous la raison sociale *Meaux frères*, pour exploiter, rue de Bordeaux, 30, le commerce de marchands chemisiers, à partir de ce jour jusqu'au 30 juin 1884. (277)

Etude de M^e GAZBAU, notaire à Mauves.

ADJUDICATION

Lundi 9 mai 1881, à une heure de l'après-midi, en ladite étude.

DE LA

Belle Propriété

DE

VIEILLE COUR

Située à Mauves, près Nantes.

Comprenant : Maison de maître et de fermiers, nombreuses servitudes, jardins anglais et potager, pelouses, prés, terres et vignes; plusieurs borderies; le tout d'une contenance de 34 hectares.

Cette propriété, longeant la Loire, est située à 1 kilomètre du bourg, tout près du pont de la Vendée et de la gare du chemin de fer; perspective très-étendue sur la vallée de la Loire et Nantes; terres et prés d'excellente qualité; vignoble très-estimé.

S'adresser, pour renseignements et pour visiter, audit M^e GAZBAU, notaire. (275)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

En exécution d'une ordonnance de M. le juge, pour M. le président du tribunal civil de Saumur, en date du 7 avril 1881.

A la requête de Marie Guillot, légataire universelle de M. Jean-Baptiste Troin.

Il sera procédé, lundi 18 avril 1881, à midi, au domicile dudit M. Troin, maître de carrières, sur la Palaine, village de Champigny, commune de Souzay, par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, commis par ladite ordonnance, à la vente aux enchères des meubles meublants, literie, linge, objets et effets mobiliers, voiture, cheval, vache, dépendant de la succession dudit M. Troin.

On paiera comptant, plus 10 pour 100 applicables aux frais de vente.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON

Avec cour, jardin, écurie.

Rue Beaurepaire, 37.

S'adresser audit notaire ou à M^e BOUGHET, même rue, 41. (193)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CÉDER

A LOUER OU A VENDRE

UNE MAISON

Avec dépendances.

Exploitée comme café, restaurant et hôtel.

Dans un quartier central et d'affaires, à Saumur.

S'adresser audit notaire. (279)

Etude de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

Le dimanche 24 avril 1881, à midi.

GRANDE ET JOLIE MAISON

Située à Saumur, Grand Rue, n^o 2, à l'angle de la rue Dacier.

Appartenant à M^{lle} Fournée-Chesneau et à M. Fournée fils.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser à M^e MEHOUSAS, notaire, rue Beaurepaire. (227)

Etude de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour cause de départ.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 59.

S'adresser à M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur. (215)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu à Saumur, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire,

Le dimanche 24 avril 1881, à midi.

1^o Une MAISON, située à Saint-Lambert-des-Lévées, occupée par MM. Gallas et Lemonnier, joignant MM. Barolle et Ratouis;

2^o Une autre PETITE MAISON, située au même lieu, sur la rue aux Loups, occupée par M^{lle} Meschine;

3^o Cinq ares 50 centiares de jardin, au même lieu, joignant de trois parts M. Tessier;

4^o Et 15 ares de terre, situés au canton du Saulneau, joignant d'un côté M. Chesneau, d'autre côté M. Robineau.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1881.

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange, n^o 7.

AVEC BEAU MAGASIN

S'adresser, pour traiter, à M. Urbain ROCHER, négociant à Saumur, ou à M^e GAUTIER, notaire. (236)

A VENDRE

DE SUITE

Au Pont-Fouchard, rue des Pauvres,

UNE MAISON

Avec six pièces à feu, deux cabinets, une cave, une remise et une écurie;

Un grand jardin bien affrûté et deux bassins.

S'adresser à M. CHAPLAIN, même maison. (261)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN FONDS DE ROUENNERIE, DRAPERIE ET BLANC, Bien achalandé,

Situé à Vihiers.

S'adresser à M. DELMAS, huissier à Vihiers. (262)

A CÉDER

UN TRÈS-BON MAGASIN

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN JARDIN

Entouré de murs avec espaliers en plein rapport.

Contenant 5 ares 50 centiares;

Une CHAMBRE et une VOLLÈRE en dépendent;

Le tout avenue de la Vendée.

S'adresser à M. ROSSER, même avenue. (209)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE.

Située rue Beaurepaire, n^o 9.

S'adresser à M. GAMICHON, qui de l'École de Cavalerie, n^o 6. (720)

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ, Rue d'Orléans, 36, à Saumur. Seul entrepositaire des Bières de Maceville et de Châteauroux, A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIERES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames

CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habillements Complets pour Communion

CHAPELLERIE

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 2 et 2, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 4 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 7 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 35 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 ^o	2 ^o	3 ^o	4 ^o	5 ^o	6 ^o	7 ^o
	38	44	47	48	52	56	60

AVIS AU PUBLIC.

LA PRAIRIE DES HURAUDIÈRES, joignant l'établissement Sarget et le Bray, sera ouverte au pacage à partir du 20 avril.

Bons et plantureux herbages. S'adresser à la maison des Huraudières. (270)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le *Tapoca* de J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50 — 7,75 — 9 fr. — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90 — 4,50 — 5,75 — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75 — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75 — 7,75 — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec gularandes et boutonnières brodées, 7,75 — 9,75 — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90 — 3,90 — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en acier

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

UNE MAISON DE BLANC

Demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers
DIXIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.
4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2^e La Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Talbott — Paris

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL
des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.
Envois franco jusqu'à destination.
— Prix très-réduits.
S'adresser à M^{lle} veuve HYPOTHOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

DE L'OR À GAGNER

GRANDE DÉCOUVERTE

MONTRE PARLANTE

Demande d'agents à 250 fr. par mois. — S'adresser à EXRET VIGOR, poste restante à Valréas (Vaucluse).

Saumur, imprimerie P. GODET.